



MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les concours de catégorie A

DGA FP

COLLECTION
Ressources Humaines

S HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES

RESSO

Définition

Les fonctionnaires chargés de fonctions de conception, de direction et d'encadrement relèvent de la catégorie A. Sont également classés en catégorie A tous les corps d'enseignants.

Condition d'accès

Pour passer un concours externe donnant accès à un corps de catégorie A, il faut disposer en général, au minimum, d'une licence ou d'une qualification équivalente.

• Les exceptions :

- quelques concours sont ouverts au niveau BTS-DUT (concours d'accès aux IRA attachés analystes, concours d'assistants ingénieurs des corps de la recherche) ;
- la maîtrise est exigée pour les concours de l'agrégation et pour le concours externe d'accès à l'École nationale de la magistrature ;
- le master est exigé pour le concours de commissaire de la police nationale ;
- un diplôme d'ingénieur ou doctorat de l'enseignement supérieur est nécessaire pour se présenter à certains concours (ingénieurs de recherche par exemple).

La reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) qui permet de substituer une expérience au diplôme requis est entrée en vigueur le 1^{er} août 2007.

Un grand nombre de concours de catégorie A conduisent à une période de formation dans une école administrative, d'une durée d'un à deux ans, préalable à la titularisation. C'est le cas, en particulier, des concours d'accès à l'École nationale d'administration (Ena), aux Instituts régionaux d'administration (IRA), des concours d'inspecteurs des impôts et du trésor. Pendant cette formation, les élèves sont rémunérés

Nombre de postes offerts aux concours externes de catégorie A : environ 24 000 postes par an, dont 20 000 pour les concours de l'enseignement.

• **Les principaux concours externes de catégorie A de la fonction publique de l'Etat (plus de 150 postes par an) :**

- Professeurs certifiés
- Professeurs des écoles
- Professeurs agrégés
- Conseillers principaux d'éducation
- Concours interministériels d'accès aux IRA (attachés)
- Inspecteurs du Trésor
- Inspecteurs des impôts
- Ingénieur d'études



Exemples de rémunération

(brut mensuel, hors indemnités) au 1^{er} octobre 2008

	Début de carrière	Fin de carrière	Après au moins 4 ans
Attachés	1 718 €	3 578 €	1 864 €
Inspecteurs des impôts, du Trésor	1 595 €	3 578 €	1 864 €
Professeurs certifiés et professeurs des écoles	1 595 €	3 578 €	1 864 €
Professeurs agrégés	1 732 €	4 401 €	2 367 €
Ingénieurs d'études	1 691 €	3 401 €	1 851 €
Administrateurs civils	2 065 €	4 835 €	2 660 €

